

La forêt, un outil pour relancer tout le Québec

Avec le dévoilement prochain des modifications au régime forestier, le gouvernement du Québec a une occasion unique de faire du secteur, un moteur de la relance économique des régions et de la lutte contre les changements climatiques.

Il devra permettre aux acteurs de la forêt publique et privée de jouer pleinement leur rôle et contribuer à l'essor économique du Québec.

En 2019, le secteur forestier employait directement ou indirectement plus de 140 000 travailleurs dont le salaire moyen est estimé à 66 000\$. C'est 4,8 G\$ qui ont été versés aux gouvernements en taxes et impôts, soit près de 155\$ par mètre cube coupé et transformé.

Il faut lancer un signal fort que l'écosystème forestier, incluant les travailleurs, ne sera pas oublié dans les changements à venir.

Climat d'affaires favorable à la relance

Les changements devront favoriser une meilleure prévisibilité pour les producteurs et industriels forestiers, notamment dans le secteur des pâtes et papiers.

En garantissant l'approvisionnement à long terme des usines en bois et en fibres de qualité, nous créerons un climat propice à l'investissement, à l'innovation, au renforcement du secteur de la première transformation, à l'attraction de la main d'œuvre, au maintien et à l'augmentation des emplois de qualité.

Les nombreuses modifications administratives récentes ont fragilisé les marges de manœuvre permettant aux entrepreneurs forestiers et sylvicoles de financer l'acquisition d'équipements plus performants ou d'accélérer la formation des travailleurs dans la filière.

Le statu quo ralentirait le développement des produits de 2e et 3e transformation comme le bois d'ingénierie, les matériaux isolants, les bioproduits, les bioénergies ou les substituts aux produits plastiques à usage unique.

Mise en marché efficace des bois

Suite à la plainte des États-Unis, l'Organisation mondiale du commerce a reconnu que le système québécois d'enchère respectait les règles établies, mais il doit évoluer afin de refléter d'une manière encore plus fine la juste valeur des bois sur pied de la forêt publique.

Pour les forêts privées, le nouveau régime devra accorder les conditions réglementaires, administratives et fiscales pour faciliter les travaux d'aménagement durable des boisés, car la contribution de ces producteurs à l'approvisionnement des usines est essentielle à l'essor du secteur.

Réduire le fardeau administratif

Le secteur forestier n'échappe pas aux obligations technico-administratives. Une gestion plus efficiente de divers programmes, processus et cahier des charges maximiserait les retombées et offrirait plus de flexibilité opérationnelle. À titre d'exemple, la récolte des bois ravagés par les insectes ou les incendies pourrait s'effectuer plus rapidement.

La contribution environnementale

Avec sa capacité de séquestration et de stockage du carbone et son potentiel dans la production de bioénergies et bioproduits, le secteur forestier est un outil contribuant à la lutte contre les changements climatiques.

La production de biomasse forestière résiduelle et l'utilisation du bois au lieu de produits non renouvelables sont des solutions qui permettent de diminuer notre dépendance aux carburants fossiles.

Le Québec doit également saisir l'occasion d'entrer dans la modernité, notamment par une utilisation accrue du bois québécois dans la conception et la construction des bâtiments.

Être à la hauteur de notre ambition collective

Nous attendons un régime forestier à la hauteur du potentiel de la forêt, mais surtout celui du talent et de l'ingéniosité québécoise pour innover et créer des sous-produits qui auront un impact direct sur notre qualité de vie.

Instigateur :

Jean-François Samray, président-directeur général, Conseil de l'industrie forestière du Québec

Les signataires :

Louis Bégin, président de la Fédération de l'industrie manufacturière, CSN

Mathieu Béland, Coordonnateur et co-porte-parole de *Vision Biomasse Québec*

Rénald Bernier, président Groupement forestier Québec

Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec

Pascal Cloutier, président, Alliance forêt boréale

Pierre Corbeil, président du comité sur la forêt de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et maire de Val D'Or

Alex Couture, président du conseil d'administration, Association québécoise de la production d'énergie renouvelable

Renaud Gagné, directeur québécois, Unifor

Pierre-Maurice Gagnon, président, Fédération des producteurs forestiers du Québec

Stéphane Gagnon, président de la Fédération des coopératives forestières du Québec

Charles Milliard, président-directeur général, Fédération des chambres de commerce du Québec

Charles-Philippe Mimeault-Laflamme, président, Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec

Luc Simard, président du Regroupement des communautés forestières de la FQM

François Vincent, vice-président Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante